



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 15 juin 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 9 juin 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 30

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Danielle JUBAN	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Pierre PRIBETICH pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Madame Océane CHARRET- GODARD	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Philippe BELLEVILLE	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

## **OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME**

### **Subvention 2023 - Convention d'objectifs et de moyens entre Dijon métropole et l'association CESAM - Avenant n°2**

Fondée en 1971 avec pour objectif de répondre aux besoins linguistiques des publics migrants, l'association Concilier l'Économique et le Social et Aider aux Mutations (CESAM) se positionne depuis plus de quarante ans comme un acteur de la formation professionnelle sur le territoire de la métropole.

Elle intervient auprès des publics les plus fragiles, notamment par le biais des Ateliers Socio-Linguistiques.

Les Ateliers Socio-Linguistiques s'adressent aux populations migrantes ne maîtrisant pas la langue française et habitant dans les quartiers prioritaires ou quartiers de veille définis dans le Contrat de Ville 2015-2022.

Proposés sous trois formes différentes (ateliers à visée socialisante, ateliers à visée d'insertion professionnelle et ateliers spécifiques à l'accompagnement des parents), ces ateliers ont pour objectif de rendre leurs participants autonomes et acteurs dans leur environnement.

Un réseau de partenaires soutient le CESAM depuis plusieurs années, dont Dijon Métropole dans le cadre de la Politique de la Ville, ainsi que l'État, la Ville de Dijon, les CCAS des villes de Chenôve, Longvic et Talant.

Dijon Métropole a conclu en 2018 une convention d'objectifs et de moyens avec les partenaires qui soutiennent le CESAM depuis plusieurs années (État, ville, CCAS) et l'association, pour les années 2018 à 2020.

Eu égard à la prorogation du Contrat de Ville jusqu'au 31 décembre 2023 et à l'activité structurante de l'association CESAM sur le territoire de Dijon Métropole et à sa forte implication dans des actions à destination des habitants des quartiers Politique de la Ville, notamment des populations migrantes ne maîtrisant pas la langue française, un premier avenant à la convention a été signé pour une durée de deux ans (2021 et 2022).

Le Contrat de Ville a été une nouvelle fois prorogé jusqu'au 31 décembre 2023, il est donc proposé de renouveler, par un second avenant annexé au présent rapport, la convention actuelle 2018 - 2020, pour une durée d'un an.

Dijon Métropole, la ville de Dijon et le CESAM ont, par ailleurs, conclu une CPOM 2023-2025 (DM2023-013-20230216) qui prévoit le financement des Ateliers Socio-Linguistiques dans le cadre du contrat de ville métropolitain (36 736 €) et du contrat de ville de la ville de Dijon (60 170 €).

#### **Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :**

- d'approuver le projet d'avenant 2 et ses annexes à la convention d'objectifs et de moyens joints à la présente délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et ses annexes à la convention et à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à verser la subvention 2023 de 36 736€ à l'association CESAM conformément à la convention DM2023-013-20230216.
- **de prélever** les sommes sur le budget 2023.

SCRUTIN      POUR : 37                              ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                              NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN